

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**ADOPTION DE LA REVISION DES STATUTS**

Mme la Présidente propose une nouvelle rédaction des statuts de la communauté de communes « D'Artagnan en Fezensac » conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Locales.

Elle sollicite l'autorisation de signer les nouveaux statuts ainsi mis à jour.

Ainsi fait et délibéré, le 23 février 2022